

L'actionnariat individuel progresse et se transforme

Tendance Après des années en demi-teinte, l'actionnariat individuel connaît un regain d'intérêt en France, en témoigne le nombre de nouveaux investisseurs en 2024, au plus haut depuis le niveau record de 2020. Si les entreprises du Cac 40 restent les plus prisées par les petits porteurs, les pratiques et les acteurs évoluent.

Après avoir touché un point bas de 181.000 nouveaux actionnaires en 2023, ce ne sont pas moins de 216.000 Français qui se sont essayés à la Bourse en 2024, repassant au-dessus du niveau de 2021 (214.000), mais n'égalant pas celui record de 2020, où 410.000 particuliers avaient franchi le pas pendant les confinements. Les entreprises du Cac 40 et de son petit frère le Next 20 ont particulièrement profité de cet engouement autour des actions : plus des deux tiers des entreprises interrogées ayant partagé cette donnée dans le cadre de notre enquête (31 sur 45) ont connu une augmentation de la part des actionnaires individuels à leur capital.

TOTALENERGIES CREUSE L'ÉCART

Concernant les sociétés ayant le plus grand nombre d'actionnaires individuels tout d'abord, le trio de tête (TotalEnergies, Air Liquide et LVMH) demeure inchangé par rapport à 2024. On observe par ailleurs un certain phénomène de concentration des actionnaires particuliers sur ces mêmes sociétés. En effet, les entreprises déjà leaders en la matière sont bien souvent celles qui enregistrent les plus fortes progressions annuelles. A titre d'exemple, TotalEnergies, qui comptait déjà 1,6 million d'actionnaires à la fin de l'année 2023, en a accueilli pas moins de 250.000 supplémentaires sur l'année écoulée, soit la plus forte hausse de notre classement. Déjà premier de notre étude précédente, le groupe pétrolier conserve ainsi le trophée et a même creusé l'écart avec son dauphin, Air Liquide, chez qui le nombre d'investisseurs individuels a tout de même progressé de près de

15 %, passant de 755.000 à 867.000. Les nombreux porteurs individuels au sein du groupe industriel peuvent compter sur une équipe spécifique d'une cinquantaine de personnes et l'assemblée générale est traditionnellement la plus fréquentée du Cac 40, puisque plus de 3.000 personnes avaient fait le déplacement cette année. LVMH (propriétaire d'Investir) conserve la troisième marche du podium, avec 700.000 actionnaires à fin décembre 2023 (les données n'ont pas été actualisées depuis), tandis qu'Orange le talonne avec 650.000 petits porteurs. L'opérateur télécoms était troisième du classement il y a dix ans et déjà quatrième en 2024.

Mention honorable pour BNP Paribas et pour Saint-Gobain dont le nombre d'actionnaires individuels a augmenté respectivement de 115.100 et de 100.000 en l'espace d'un an. Du point de vue de la part du capital détenue par les actionnaires individuels, là encore, ce sont bien souvent les meilleurs élèves à fin 2023 qui ont rendu les meilleures copies en 2024. Petite société très active auprès des particuliers, Thermador, déjà leader de notre classement de l'an passé avec 41,1 % du capital détenu par cette catégorie d'actionnaires, a enregistré la plus forte hausse sur l'année 2024 (+ 7,2 points) et approché de la barre des 50 % (48,3 %). A noter qu'au sein du Cac 40, Air Liquide reste de loin en tête, avec 30,1 % du capital détenu par des particuliers. Axa, de son côté, affiche la meilleure progression (+ 2,8 points), à 13,5 %.

APRÈS DIX ANS, L'HEURE DU BILAN

Puisque nous réalisons régulièrement cette enquête, il nous a semblé intéressant d'analyser les évolutions sur la durée en comparant les chiffres actuels à

ceux d'il y a dix ans, et on ne peut pas dire que les grandes entreprises françaises se prêtent plus qu'avant au jeu de la transparence. Tandis que 27 sociétés nous avaient communiqué le nombre d'actionnaires individuels composant leur capital en 2015, seules 18 (sur 62 entreprises) ont accepté de le faire cette année. Les motifs invoqués sont toujours les mêmes : la donnée est soit confidentielle, soit n'est tout simplement pas calculée. A fin 2014, trois banques faisaient partie du top six : Crédit Agricole et Natixis occupaient le haut du classement ex aequo avec 1,1 million d'actionnaires individuels chacun, tandis que BNP Paribas s'inscrivait en sixième position, avec 490 000 petits porteurs. Société Générale en comptait quant à elle 295.000. Dix ans plus tard, Crédit Agricole et Société Générale ne communiquent plus ces chiffres, tandis que Natixis, racheté par le groupe BPCE, est sorti de la cote. Seul BNP Paribas demeure au classement, qui compte désormais 416.300 actionnaires individuels, toujours à la sixième place.

La palme de la plus forte progression sur dix ans, à la fois en nombre de petits porteurs et en part du capital détenu par ces derniers, revient à TotalEnergies. Le groupe a accueilli pas moins de 1.373.000 nouveaux actionnaires sur la période (+ 288 %) et leur poids au capital a grimpé de 7,5 points (de 7,8 % à 15,3 %). L'entreprise explique ce succès, d'une part, par la solidité financière et la performance offerte par le titre depuis de nombreuses années, et, d'autre part, par l'image de marque de l'un des fleurons de l'industrie française et les stratégies mises en œuvre pour attirer de nouveaux investisseurs, notamment les plus jeu-

nes (lire p. 18). LVMH se distingue également puisque le groupe de luxe a connu une augmentation de 311 % sur la période (de 170.000 à 700.000 investisseurs individuels). De grands groupes français ont connu en revanche des évolutions plus mitigées : Engie et Orange ont respectivement perdu 175.000 et 150.000 actionnaires. Les performances boursières sur la période (-15 % pour Engie, - 31 % pour Orange) ont sans doute motivé les investisseurs à reconsidérer leur placement.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Du côté de l'actionnariat salarié, la seconde partie de notre étude, un peu moins de la moi-

tié des sociétés (25 sur 54) qui nous ont répondu ont vu leur nombre augmenter par rapport à 2023. L'épargne salariale constitue pourtant un atout pour une entreprise, puisqu'elle aligne directement les intérêts des employés avec ceux de la société, augmentant ainsi leur engagement et motivation. Elle est également un moyen de fidélisation pour les collaborateurs. Arkema est un exemple d'une telle initiative, puisque le chimiste de spécialité propose depuis sa création en 2004 un plan de souscription bisannuel exclusivement réservé aux salariés, ainsi que la distribution annuelle d'actions gratuites, à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise (lire p. 18). Les places du podium restent

inchangées par rapport à 2024 avec la prépondérance des groupes de construction-concession. Bouygues est en tête (21,6 % du capital), suivi de très près par Eiffage (21,4 %), tandis que Vinci se positionne un peu plus loin (10,9 %) mais possède le plus de salariés actionnaires en nombre, soit environ 170.000 dans le monde. Au cours de l'année 2024, de nombreuses entreprises ont proposé à leurs employés des plans de souscription en action, notamment LVMH, Michelin, Sanofi ou encore Euronext.

NOUVEAUX PROFILS

En parallèle des actions cotées, le développement des ETF se poursuit. Ces produits diversifiés, qui permettent de répli-

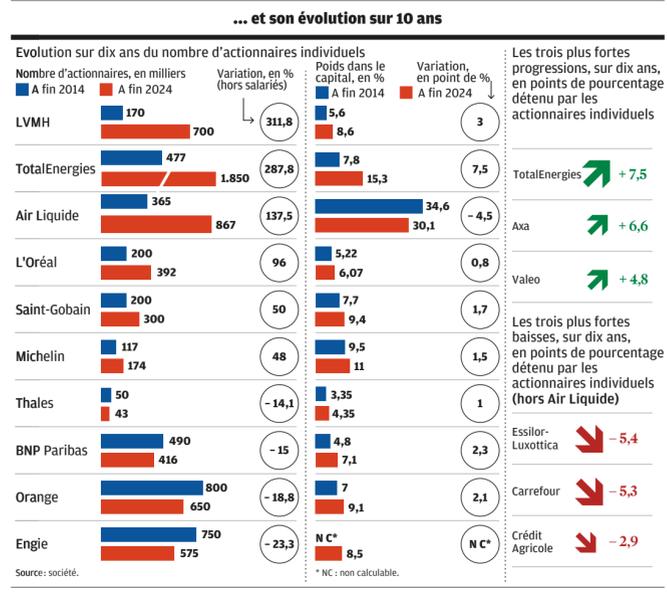
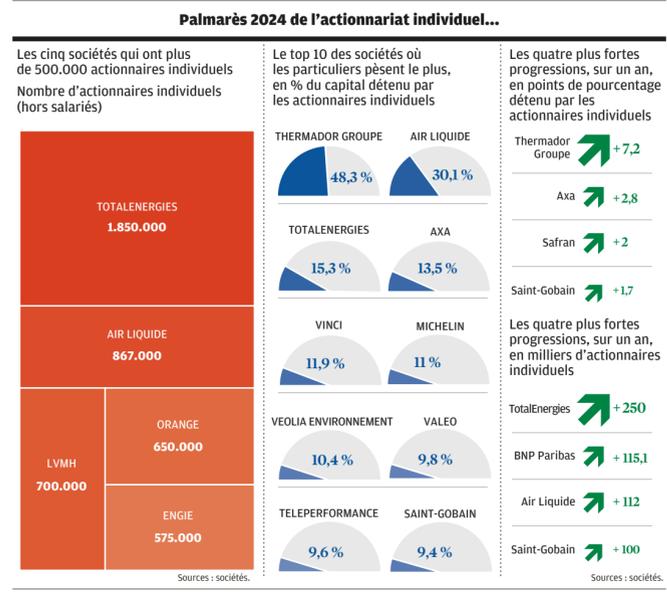
quer un indice ou les performances d'un secteur tout en bénéficiant de frais de gestion très bas, séduisent de plus en plus les particuliers, notamment les plus jeunes. La tendance est forte, si bien que l'Autorité des marchés financiers (AMF) a dénombré davantage de nouveaux investisseurs sur ces produits qu'en actions cotées sur l'année 2024 (246.000 contre 216.000). Sur le premier trimestre 2025, même constat, puisque 105.000 particuliers ont investi pour la première fois dans ce type de produits, contre 71.000 pour les actions.

Les différents acteurs, du gendarme de la Bourse aux services actionnaires des entreprises en passant par les

néobrokers et les banques en ligne, observent unanimement une évolution des profils et des pratiques sur les marchés financiers. Les nouveaux intermédiaires connaissent une croissance soutenue de leurs activités, au détriment des banques traditionnelles, puisqu'ils représentaient plus de 50 % du marché en 2024, contre environ 45 % en 2023. Les actionnaires sont attirés par les faibles frais et les différents services innovants, comme la possibilité d'acheter des fractions d'actions, une pratique qui concernait 16 % des investisseurs en 2024, selon l'AMF. La tendance est également au rajeunissement des actionnaires individuels, mais pas à leur féminisation. La moyenne d'âge

s'élevait, au dernier trimestre 2024, à 43,8 ans pour les hommes et à 54,6 ans pour les femmes (respectivement 49,6 ans et 60,1 ans sur le même trimestre en 2022). Dans le même temps, la part des femmes au sein des investisseurs actifs est passée de 30 % à 25 %, selon l'AMF (voir infographie ci-dessous). Pour démocratiser l'actionnariat, notamment auprès de la gent féminine, certaines entreprises ont récemment mis en place des initiatives dans le but de réduire les disparités hommes-femmes en matière d'investissement, comme au sein du service actionnaires d'Engie (lire p. 18).

— DOSSIER RÉALISÉ PAR CHIARA THULLIER ET CARL MOREAU



Actionnaires individuels des sociétés du Cac 40 (à fin 2024)

Société	Nombre d'actionnaires individuels (hors salariés)	Pourcentage détenu par les actionnaires individuels (hors salariés)	Nombre d'actionnaires salariés	Pourcentage détenu par les actionnaires salariés	Société	Nombre d'actionnaires individuels (hors salariés)	Pourcentage détenu par les actionnaires individuels (hors salariés)	Nombre d'actionnaires salariés	Pourcentage détenu par les actionnaires salariés
ACCOR	NC	5,85 %	NC	2,14 %	LVMH	700.000 (à fin 2023)	8,6 %	50.000	<1 %
AIR LIQUIDE	867.000	30,1 %	33.000	2,9 %	MICHELIN	173.611	11 %	80.261	2,6 %
AIRBUS GROUP	NC	6,8 %	NC	2,5 %	ORANGE	650.000	9,1 %	110.000	8,28 %
ARCELORMITTAL	NC	NC	NC	NC	PERNOD RICARD	NC	4,2 %	NC	1,44 %
AXA (À MI-JUIN 2025)	NC	13,5 %	NC	4,32 %	PUBLICIS GROUPE	NC	3,3 %	NC	0,16 % (via FCPE)
BNP PARIBAS	416.300	7,1 %	67.000 détenant des actions via le FCPE, 29.600 détenant des actions en direct	4,5 %	RENAULT	NC	8,83 %	+ de 90 % des salariés sont actionnaires, soit + de 88.000	5,63 %
BOUYGUES	NC	NC	70.400	21,6 %	SAFRAN	15.493	9 %	20.778	5,76 %
BUREAU VERITAS	NC	3,18 %	2.000	0,65 %	SAINT-GOBAIN	300.000	9,4 %	61.600	8 %
CAPGEMINI	58.000	6,3 %	95.000	8,5 %	SANOFI	27.247	5,3 %	90.000 (dont anciens salariés)	2,6 %
CARREFOUR	NC	4,7 %	NC	1,62 %	SCHNEIDER ELECTRIC	NC	NC	NC	3,2 %
CRÉDIT AGRICOLE	NC	6,9 %	NC	6,5 %	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	NC	NC	93.000 (dont anciens salariés)	10,2 %
DANONE	4.700	4 %	NC	2 %	STELLANTIS	NC	NC	NC	NC
DASSAULT SYSTÈMES	NC	Peu significatif	NC	1,57 %	STMICROELECTRONICS	NC	NC	NC	NC
EDENRED	73.850	4,34 %	NC	0,45 %	TELEPERFORMANCE	24.000	9,6 %	1.000	1 %
ENGIE	575.000	8,5 %	NC	4 %	THALES	42.960	4,35 %	NC	3,18 %
ESSILORLUXOTTICA	NC	3,2 %	NC	4,4 %	TOTALENERGIES	1.850.000	15,3 %	NC	7,71 %
EUROFINS SCIENTIFIC	NC	NC	0	0 %	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	NC	NC	NC	NC
HERMÈS INTERNATIONAL	NC	7,8 %	16.000	1,08 %	VEOLIA ENVIRONNEMENT	NC	10,4 %	NC	8,9 %
KERING	NC	4,2 %	NC	0,2 %	VINCI	NC	11,9 %	170.000	10,9 %
L'ORÉAL	392.000	6,07 %	45.000	2 %					
LEGRAND	NC	2 %	NC	3 %					

Nota. Les flèches indiquent l'évolution récente depuis notre enquête d'août 2024. NC : non communiqué.

Actionnaires individuels des sociétés du Cac Next 20 + Interparfums et Thermador

Société	Nombre d'actionnaires individuels (hors salariés)	Pourcentage détenu par les actionnaires individuels (hors salariés)	Nombre d'actionnaires salariés	Pourcentage détenu par les actionnaires salariés
ALSTOM (AU 31 MARS 2025)	NC	9,08 %	NC	2,02 %
AMUNDI	NC	1 %	3.400	2,1 %
ARKEMA	NC	8,3 %	NC	9,1 %
BIOMÉRIEUX	NC	NC	NC	1,42 % (FCPE inclus, 1,2 % avant changement de calcul)
DASSAULT AVIATION	NC	NC	NC	0,03 %
EIFFAGE	NC	NC	90.000	21,4 %
EURAZEO	NC	NC	NC	1,2 % (dont management)
EURONEXT	NC	3,07 %	NC	0,12 %
GECINA	15.767	4,4 %	272	1,7 %
GETLINK	NC	NC	NC	NC
GROUPE ADP	100.000	3,4 %	6.000	1,7 %
GTT	NC	NC	NC	0,94 % (dont dirigeants)
KLÉPIERRE	NC	0,17 %	NC	NC
NEXANS	NC	6,3 %	Environ 4.670	3,2 %
REXEL	NC	1,55 %	NC	NC
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	NC	NC	NC	NC
SCOR SE	NC	NC	environ 1.180	3,28 %
SODEXO	NC	4,6 %	NC	1,5 %
SPIE	NC	NC	Environ 27.500	9,6 %
VALEO	NC	9,8 %	51.600	4,42 %
INTERPARFUMS	27.900 (dont salariés)	7,6 %	NC	0,7 %
THERMADOR	9.531	48,3 %	246 (dont anciens)	3,1 % (dont anciens)

LAVIS DE L'EXPERT

« Le développement des ETF n'est pas une menace, au contraire »



FABIEN KERVELL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
FRANCE DE SAXO BANQUE

Pensez-vous que le développement récent des ETF représente une menace pour la détention d'actions ?

Les ETF détiennent un fort potentiel de croissance en France et le nombre de détenteurs pourrait facilement être multiplié par dix, mais nous ne voyons pas leur développement comme une menace pour l'actionnariat individuel. A l'inverse, il s'agit même d'un excellent premier pas, très répandu chez les 20-30 ans, pour investir en Bourse. Contrairement à un portefeuille en actions, qui nécessite d'avoir certaines convictions sur les entreprises qui le compose, ces produits sont très diversifiés et permettent également d'accéder à des marchés difficiles d'accès, comme les marchés émergents, en devises étrangères, ou encore ceux peu liquides. Une fois le pied à l'étrier, un premier investissement en ETF peut ouvrir la voie à ceux qui veulent prendre le temps, parce qu'il en faut, de s'intéresser à la Bourse. Comment voyez-vous la contribution des néobrokers à la démocratisation de l'investissement pour le jeune public ? Une récente étude que nous avons menée a conclu que 22 % des Français considéraient la Bourse comme réservée aux personnes aisées et pour 27 %, réservée aux personnes avec de solides connaissances du sujet. Cette barrière auto-infligée est due au manque d'éducation financière au sein de la population, qui est très forte pour épargner, mais qui l'est

beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'investir. Les nouveaux acteurs comme les néobrokers, les banques en ligne ou même les réseaux sociaux, à condition de respecter une certaine éthique, ont un immense rôle à jouer pour démocratiser l'investissement. Chez Saxo, nous avons par exemple noué des partenariats avec des « influenceurs » [contraction de finance et d'influenceurs], certifiés par l'AMF, pour vulgariser et éduquer le jeune public à ces sujets. Attention, cependant, à certaines dérives de la part de plateformes, qui ne sensibilisent pas suffisamment aux risques associés à l'investissement et qui proposent parfois des expériences semblables à des jeux vidéo.

Quelles sont les différences d'investissement en Bourse entre les générations ?

De façon assez étonnante, nous constatons que ce ne sont pas chez les plus jeunes que la part d'ETF est la plus grande. Les moins de 20 ans détiennent, en proportion, plus d'actions que les 20-30 ans, quant à eux davantage séduits par les ETF. Ces produits diversifiés représentent souvent le choix de la facilité pour ces jeunes actifs occupés. Les investisseurs plus âgés, et souvent plus aguerris, optent davantage pour la détention d'actions et des fonds de gestion active. Les seniors (plus de 70 ans) se tournent vers les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), par habitude et confort de pouvoir se référer à un gérant, tandis que les produits dérivés sont en général traités par des actionnaires de plus de 45 ans. En termes de répartition géographique, les jeunes sont ceux qui investissent le plus à l'étranger, notamment dans la tech américaine, ceux plus âgés préfèrent investir dans des entreprises d'Euronext Paris, qui ont une réalité physique à leurs yeux.

— PROPOS RECUEILLIS PAR C. T. ET C. M.

Méthodologie

Nous avons contacté l'ensemble des services actionnaires des entreprises du Cac 40 et du Cac Next 20, en ajoutant à l'analyse deux sociétés, les mêmes que l'an passé par souci de comparaison, ayant un fort actionnariat individuel : Interparfums et Thermador. Parmi les 62 entreprises interrogées, la plupart ont accepté de nous communiquer, directement ou à partir de leur document d'enregistrement universel, tout ou partie de ces données, généralement arrêtées au 31 décembre 2024. Les sociétés de droit étranger (Stellantis, Unibail-Rodamco-Westfield ou encore STMicrolux) ont été les moins coopératives. Les réponses ont souvent été incomplètes, notamment concernant le nombre d'actionnaires individuels. Le statut « au porteur », à l'inverse du statut « nominatif », complique, en effet, le calcul, puisque l'entreprise ne connaît pas directement l'identité des investisseurs détenant des actions. La détermination du nombre de salariés actionnaires n'est pas chose facile non plus. En effet, certains collaborateurs peuvent détenir à la fois des parts du fonds commun de placement de l'entreprise et des actions de façon indépendante, ce qui peut aboutir à une double comptabilisation, comme nous l'a expliqué de façon pédagogique le responsable des actionnaires individuels de BNP Paribas, Antoine Labarsouque.

Nouveaux profils, nouvelles pratiques

